

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Molinet, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 octobre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_113 - CENTRES NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX MODIFICATION DES MODALITES D'ACCES AUX ACTIVITES D'AQUAGYM - APPROBATION

La piscine intercommunale basée à Paray-le-Monial est actuellement utilisée notamment pour les activités aquatiques par les écoles du territoire dans le cadre du dispositif « Savoir nager ».

Les créneaux dédiés ont été élargis afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'acquérir la maîtrise de la natation avant leur entrée au collège. Le nombre d'enfants accueillis est passé de 600 à 1800.

Parallèlement, l'équipement est également ouvert pour des activités sportives de loisirs tel que l'aquagym à l'ensemble des usagers qui le souhaite.

Compte tenu de l'engouement pour cette activité et tenant compte des retours des usagers, la Communauté de Communes souhaite modifier les modalités d'accès.

Il est donc proposé de mettre en place un système d'abonnement par cycle pour l'aquagym. Ce dispositif permettra de faciliter la rotation des usagers et d'ouvrir l'accès au plus grand nombre.

Il sera nécessaire de s'inscrire afin de pouvoir participer sur un cycle (8 séances). Le nombre de séances hebdomadaire par usager sera limité à 1 sauf places disponibles.

Un usager qui aurait bénéficié d'une participation à un cycle sera placé sur liste d'attente afin de permettre au plus grand nombre d'usagers de bénéficier de cette activité.

Ce n'est qu'en cas de places laissées disponibles qu'il pourra en bénéficier.

Il est rappelé qu'un tarif spécifique est proposé pour les personnes résidents sur le territoire du Grand Charolais.

La tarification pour le centre nautique de Paray-le-Monial à compter du 06 novembre 2023 serait donc la suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le changement dans la grille tarifaire est surligné en gras

| | Tarif réduit (résident CCLCG) | Plein tarif (résident HORS CCLGC) |
|--|-------------------------------|-----------------------------------|
| Entrée gratuite | | |
| Entrée enfant | 1,90 € | 2,70 € |
| Entrée intermédiaire | 2,20 € | 3,00 € |
| Entrée adulte | 3,10 € | 4,10 € |
| Groupe enfants | 1,90 € | 2,70 € |
| Carte 10 entrées enfants | 15,00 € | 21,00 € |
| Carte 10 entrées étudiants | 17,00 € | 24,00 € |
| Carte 10 entrées adultes | 24,00 € | 32,00 € |
| Carte mensuelle nominative avec photo (juin-juillet-août)<18 ans | 26,00 € | 34,00 € |
| Carte mensuelle nominative avec photo (juin-juillet-août)>18 ans | 50,00 € | 65,00 € |
| Aquagym | 5,00 € | 6,50 € |
| Carte 1 cycle (8 séances) aquagym | 32,00 € | 41,60 € |
| Carte 12 séances aquabike | 80,00 € | 104,00 € |
| Familiarisation aquatique 8 séances 5-7 ans | 32,00 € | 41,00 € |
| Familiarisation aquatique 4-6 ans | 60,00 € | 78,00 € |
| Bébé nageurs | 5,30 € | 5,80 € |
| Carte 10 séances bébé nageurs | 42,00 € | 46,00 € |
| Boxer de bain à l'unité | 7,00 € | |

Compte tenu des modalités précitées, les usagers qui auraient acquis une carte d'abonnement de 10 séances pourront en solliciter le remboursement s'ils le souhaitent, déduction faite des séances déjà utilisées.

Il est précisé que la modification du règlement intérieur de la piscine fera l'objet d'une décision du Bureau exécutif conformément à la délibération de délégation du 09 novembre 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu la délibération du 08 avril 2021 relative à la tarification des centres nautiques,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De modifier la délibération 2021-060 comme suit à compter du 06 novembre 2023 :

| | Tarif réduit (résident CCLCG) | Plein tarif (résident HORS CCLGC) |
|---|-------------------------------|-----------------------------------|
| Entrée gratuite | | |
| Entrée enfant | 1,90 € | 2,70 € |
| Entrée intermédiaire | 2,20 € | 3,00 € |
| Entrée adulte | 3,10 € | 4,10 € |
| Groupe enfants | 1,90 € | 2,70 € |
| Carte 10 entrées enfants | 15,00 € | 21,00 € |
| Carte 10 entrées étudiants | 17,00 € | 24,00 € |
| Carte 10 entrées adultes | 24,00 € | 32,00 € |
| Carte mensuelle nominative avec photo (juin-juillet-août) <18 ans | 26,00 € | 34,00 € |
| Carte mensuelle nominative avec photo (juin-juillet-août) >18 ans | 50,00 € | 65,00 € |
| Aquagym | 5,00 € | 6,50 € |
| Carte 1 cycle (8 séances) aquagym | 32,00 € | 41,60 € |
| Carte 12 séances aquabike | 80,00 € | 104,00 € |
| Familiarisation aquatique 8 séances 5-7 ans | 32,00 € | 41,00 € |
| Familiarisation aquatique 4-6 ans | 60,00 € | 78,00 € |
| Bébé nageurs | 5,30 € | 5,80 € |
| Carte 10 séances bébé nageurs | 42,00 € | 46,00 € |
| Boxer de bain à l'unité | 7,00 € | |

- De préciser que le reste des dispositions de la délibération précitées demeurent inchangées,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- D'autoriser le remboursement des usagers qui le souhaiteraient des cartes d'abonnement aquaform 10 séances, déduction faite des séances déjà utilisées,
- D'autoriser l'accomplissement des formalités nécessaires afférentes.

Après interventions du Président Gérald GORDAT et de Catherine CLERGUE,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 74 | Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET |
| Membres présents à la séance : 60 | Votants : 66 |

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Annie BOISSARD à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gérald GORDAT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Christian LAROCHE, Céline BIJON, Thierry DESJOURS, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 16 octobre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais